

21^e congrès de l'UD CGT 78

Note d'orga numéro 4



Le compte à rebours est lancé, dans à peine plus de 2 mois se tiendra notre 21^e congrès de l'Union Départementale des Syndicats CGT des Yvelines. Nous devons tout mettre en œuvre pour que le congrès de l'UD soit un réel moment démocratique, avec des orientations et enjeux départementaux partagés le plus largement possible par les syndiqués.

Alors, réunissons-nous et débattons entre camarades !

Du mercredi 8 juin au vendredi 10 juin 2022

Salle des fêtes de **Maurepas** (78 310) : 7, rue Evariste Galois, dans la zone d'activités Pariwest.

« Pas de paix sans conquête ni justice sociales »

Reversement des cotisations et voix au congrès

Calendrier adopté par la Commission exécutive de l'UD du 19 octobre 2021 relatif aux **mandatements et votes**, :

⇒ **30 avril : date limite des règlements FNI et timbres** qui serviront au calcul des voix et au nombre de délégués : à partir de mi mai, et des derniers reversements cogetise effectués, le nombre de voix et de délégués par syndicats sera définitivement connu

⇒ **27 mai : date limite de désignation des délégués**

Un pré mandatement vous sera adressé prochainement indiquant le nombre de délégués sur la base des FNI 2018, 2019 et 2020.

Vous pouvez d'ores et déjà réfléchir et remplir la fiche de mandatement en pièce jointe.

Attention, un congé de formation syndical n'est PAS possible pour assister à ce congrès.

Discussions dans les syndicats pour un congrès démocratique :

Chaque syndiqués doit pouvoir se faire entendre. Mais comme nous ne pouvons pas réunir ensemble les plus de 8000 syndiqués du département, tout adhérent à jour de ses cotisations a voix au congrès, via son délégué conformément à nos statuts !

Alors discutons au sein de chaque syndicat ou des unions locales (pour les sections et adhérents directs d'ULs) du bilan, de l'orientation et des délégués.

C'est aussi le moment de mettre à disposition des candidatures à la commission exécutive ou financière de contrôle de l'UD (cf PJ).

Etre membre de la CE, ce n'est pas représenter son syndicat ou son union locale, mais c'est avoir une vision départementale tout en relayant les infos dans les deux sens.

Une formation collectif de direction sera organisée du 2 au 4 novembre 2022

N'hésitez pas à solliciter l'UD pour assister aux réunions préparatoires au congrès dans votre syndicat.

Un congrès est aussi un moment où nous rendons hommage à nos camarades disparus au cours des dernières années.

Afin de n'oublier personne, nous vous sollicitons afin d'avoir les informations concernant les camarades qui ont été membres de la CE de l'UD malheureusement décédés au cours de cette mandature avec les nom, prénom, dates en responsabilité au sein de l'UD et si possible une photo.

Documents qui seront discutés

Le congrès est un moment qui permet de discuter du bilan et réalisations passées, pour ensuite définir nos orientations à venir.

Aussi, vous trouverez en pièce jointe du mardi de l'info le **document bilan / Rapport d'activité** de la mandature 2018 - 2022, validé par la commission exécutive de l'UD du 17 mars 2022.

Ce rapport sera soumis dans sa globalité au vote du congrès. Il ne s'agira pas de dire si ce bilan est « bon ou mauvais » mais bien de dire s'il retrace l'activité menée pendant ces dernières années, les réussites comme les faiblesses et les manques, en recherchant les raisons et les améliorations possibles à l'avenir.

Il sera complété au congrès par la remise d'un tableau synthétique des différentes initiatives réalisées dans le département.

Le bilan financier des 4 dernières années sera aussi présenté et validé lors du congrès. Il vous sera adressé après approbation des comptes 2021 par la CE du 14 avril 2022 .

Le congrès c'est aussi le moment de définir **l'orientation** à venir lors des 3 prochaines années.

Pour rappel, cf note numéro 3 de décembre 2021, afin que le congrès soit le reflet des réflexions des syndicats du département, notre document d'orientation sera travaillé en 2 temps.

Le 1er temps sera consacré aux contributions des syndicats qui viendront enrichir le document précédemment envoyé et également en PJ (à ce jour, nous n'avons reçu aucune contribution), le second temps sera consacré aux amendements des résolutions.

⇒ **01 avril** : date limite des contributions **des syndicats** : celles-ci doivent être en lien avec le contenu du document et apporter des éléments de compréhension complémentaires. Ces contributions seront donc reportées sur le document d'orientation et ce dernier, définitif et enrichi, sera validé par de la CE de l'UD du 14 avril.

⇒ **27 mai**: date limite de **dépôt des amendements**. Seule sera amendable la partie réservée aux résolutions.

***Nous attendons vos contributions pour améliorer
notre projet d'orientations pour les 3 prochaines années!***

DEROULE DES TRAVAUX (9h à 16 h 30)

MERCREDI 8 JUIN:

8H Accueil des congressistes
9H Ouverture congrès, élection présidence 1^{ère} séance
9H05 Débat sur le bilan
12H30 Repas
14H Ouverture 2^{ème} séance : débat sur bilan vie syndicale
Vote sur le bilan et le bilan financier
16H45 Inauguration des stands
18H – 20 H Débats en présences de femmes afghanes exilées
20 h : Barbecue fraternel

JEUDI 9 JUIN :

8H30 Accueil
9H00 Ouverture 3^{ème} séance
Débats autour de la jeunesse et du syndicalisme
Débat sur la place des femmes dans la CGT
12H30 Repas
14H Ouverture 4^{ème} séance
Débat sur le transport et le logement dans les Yvelines
Débats sur les amendements et vote du document d'orientations

VENDREDI 10 JUIN :

8H30 Accueil
9H00 Ouverture 5^{ème} séance
Débat et vote de la résolution d'actualité
Election de la commission exécutive et de la CFC
11h15 Réunion de la CE
12H45 Apéritif et déjeuner fraternel avec animation musicale